

# COMpte RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 30 Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bretenières, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain SCHMITT, Maire.

**Présents** : Mesdames Sandrine CHUARD, Marie-Louise LAGARDE, Messieurs Frédéric DURET, El Houssin SOUNNI, Alain SCHMITT, Gilles PERROT, Nathalie GUYON

**Secrétaire de séance** : Gilles PERROT

La séance débute par la signature du registre des délibérations et du registre des comptes rendus. Les documents étant signés, le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18H30.

Le Maire informe le conseil Municipal que le vote du Budget 2022 est reporté au prochain conseil municipal

## 1. 2022-03

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion de l'année 2021.

## 2. 2022-04

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021, présenté ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	0.00	123 655.00		14 597.00	0.00	138 252.00
Opérations de l'exercice	55 907.05	66 427.60	166 175.08	61 836.03	222 082.13	128 263.63
TOTAUX	55 907.05	190 082.60	166 175.08	76 433.03	222 082.13	266 515.63
Résultats de clôture	0.00	134 175.55	89 742.05	0.00	0.00	44 433.50
RESTES A REALISER	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES	0.00	134 175.55	89 742.05	0.00	0.00	44 433.50
RESULTATS DEFINITIFS	0.00	134 175.55	89 742.05	0.00	0.00	44 433.50

## 3. 2022-05

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'affectation de résultat d'un montant de 89 742.05€ à intégrer au budget 2022.

### BUDGET GENERAL

	RESULTAT CA 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER 2020 D R	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	14 597.00 €	- 104 339.05 €	- €	- €	- 89 742.05 €
FONCT	123 655.00 €	10 520.55 €		- €	134 175.55 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	<b>134 175.55 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	89 742.05 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	44 433.50 €
Excédent d'investissement reporté	
Total affecté au c/ 1068 :	<b>89 742.05 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

#### 4. 2022-06

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les taux d'impositions des taxes directes locales pour l'année 2022 sans changement, comme suit :

- Taxe foncière (bâti) : 32,73%
- Taxe foncière (non bâti) : 21.46%

#### 5. 2022-07

Le Conseil Municipal,

Après en avoir pris connaissance du projet de révision d'aménagement de la Forêt communale de Bretenières, présenté par l'Office National des forêts, et après en avoir délibéré à :

6 Pour et 1 Abstention

Emet un avis FAVORABLE au projet de la Forêt communale de Bretenières, d'une contenance totale de 150,83 ha et ses nouvelles dispositions pour la période de 2022 à 2041.

#### Questions Divers :

Ramassage scolaire :

Pour la prochaine rentrée scolaire 3 enfants de Bretenières seront au Lycée de Poligny et un enfant au collège de Poligny. Il est demandé à la mairie de faire ouvrir une ligne de ramassage locale a cet effet. Une demande va être formulée en ce sens auprès des organismes compétents.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Prochaine réunion de conseil prévue :  
Le 13/04/2022 à 18h.

Le Maire

Alain SCHMITT

